

## Commission ad hoc du conseil d'agglomération sur le budget

### Étude des prévisions budgétaires 2010 et du programme triennal d'immobilisations 2010-2012 Volet agglomération

---

À l'issue de l'étude publique sur le budget 2010 et le PTI 2010-2012 de la STM, la Commission ad hoc du conseil d'agglomération recommande :

#### **Société de transport de Montréal**

##### **R-1**

D'adopter les prévisions budgétaires de la Société de transport de Montréal pour l'année 2010;

M. PETER TRENT ET M. EDGAR ROULEAU EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

##### **R-2**

D'adopter les prévisions budgétaires du *Programme triennal d'immobilisations 2010-2012* pour la Société de transport de Montréal;

##### **R-3**

Que la STM procède à une évaluation de la valeur du service rendu aux citoyens des villes de banlieues (villes situées à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal);

**CONSIDÉRANT** la situation financière de la STM, qui encourt, année après année, un déficit structurel de l'ordre de 40 M\$ qui pourrait être résorbé de façon définitive advenant la résolution de l'entente avec la CMM relativement au partage des coûts d'opération des trains de banlieues;

**CONSIDÉRANT** que les besoins relatifs au remplacement des actifs du transport en commun sont grandissants et que le niveau de développement du transport en commun créent des pressions financières importantes qui requièrent la mise en place de nouvelles sources de financement plus appropriées;

##### **R-4**

Que des démarches additionnelles soient entreprises auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer la mise en œuvre de l'entente intervenue entre la STM et la CMM pour 2010 ;

et

Que tous les partenaires impliqués dans le dossier du transport en commun (Ville de Montréal, STM et villes reconstituées) entreprennent une démarche conjointe sous le leadership de l'agglomération de Montréal afin d'assurer la mise en œuvre de nouvelles sources de revenus pour le transport en commun en considérant toutes les options possibles (péage routier, taxe sur l'essence, droits d'immatriculation, etc.);

##### **R-5**

Que les conseils municipal et d'agglomération fassent les représentations nécessaires auprès du gouvernement québécois en vue d'obtenir les pouvoirs visant à obliger les villes de banlieues situées à l'extérieur de l'agglomération de Montréal à payer leur juste part en matière de transport en commun.

*Les recommandations ont été adoptées en assemblée publique le 22 janvier 2010.*